

REPUBLIQUE FRANCAISE

DÉPARTEMENT DE L'AIN

VILLE DE TRÉVOUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers
en exercice : 29
Présents : 21
Votants : 27

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, LE VINGT NEUF MARS, à DIX NEUF HEURES ET QUINZE MINUTES, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni dans Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Marc PÉCHOUX,

PRESENTS : Marc PÉCHOUX, Richard SIMMINI, Laëtitia BORDELIER, Hubert BONNET, Gaëlle LICHTLÉ, Jacques CORMORECHE, Nicole DUGELAY, Philippe BERTHAUD, Andrée GENIN, Claude TRASSARD, France-Line VINCENT, Béatrice GUERIN, Dominique DESFORGES, Isabelle DE CARVALHO, Agathe IACOVELLI, Yann GALLAY, Aurélien TESSIAUT, Thierry GROSSAT, Michel RAYMOND, Patrick CHARRONDIERE, Kévin GAREL.

EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR : Jean-Marc RIGAUDIE à Aurélien TESSIAUT, Nicolas MARCHAND à Philippe BERTHAUD, Emel OZTURK à Richard SIMMINI, Tiffany RIBEIRO à Nicole DUGELAY, Guy BRULLAND à Michel RAYMOND, Adrien LASSERRE à Kévin GAREL.

ABSENT(S) : Myriam CHIKKI, Amina LEGHNIDER.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Il a été, conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Locales procédé à la nomination d'un secrétaire de séance, C.TRASSARD ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

2023-29-03-UR SF N° 033 PLAN DE RAVALEMENT DES FAÇADES - AIDES AUX PARTICULIERS POUR LA VALORISATION DU PATRIMOINE SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE (SPR) – BD DE L'INDUSTRIE

Par délibération datée du 5 mai 2021, le Conseil Municipal a instauré une aide financière aux particuliers pour la valorisation du patrimoine au sein du Site Patrimonial Remarquable (SPR) de Trévoux.

Ces aides sont destinées aux ravalements de façades, aux travaux d'intérêt architectural et aux réhabilitations des toitures.

Une demande a été déposée en mairie concernant l'immeuble situé au 2 boulevard de l'Industrie, pour des travaux de ravalement de façade.

Le montant des travaux éligibles se monte à 20 480.60€ HT.

Seuls 2 copropriétaires peuvent, compte tenu de leurs revenus, bénéficier d'une subvention :

Monsieur Mathieu LOPEZ FERNANDEZ (profil bleu) et Madame Sandrine FILLON (profil jaune).

Compte tenu des tantièmes de ces 2 copropriétaires, le calcul de la subvention est le suivant :

NOM	Tantièmes	Montant travaux subventionnable	Taux de subvention	Montant prévisionnel subvention
M LOPEZ FERNANDEZ	18/100	3686,51 € HT	50%	1843,26 €
Mme FILLON	25/100	5120,15 € HT	25%	1280,04€

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **ATTRIBUE** des subventions d'un montant de 1843,26 € à Monsieur Mathieu LOPEZ FERNANDEZ et d'un montant de 1280,04€ à Madame Sandrine FILLON pour des travaux de ravalement de façade.

En mairie, le 29 mars 2023

Affiché le 31 mars 2023

Pour extrait conforme
Le Maire
Marc PÉCHOUX

